



ISSN 2105-1054
ISSN en ligne 2257- 8390

La relation entre procès et temps dans la définition du verbe chez Sibawayhi : les fondements d'une morphologie schématique

Taoufik Grira

Université Tunis Al- Manar, Tunisie

grirataouffik@rocketmail.com

<https://orcid.org/0000-0002-5071-5333>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

La définition du verbe proposée par Sibawayhi dans son « kitâb » a été sujette à des modifications profondes de la part de ses successeurs. Il ne s'agit pas, comme on le croit souvent, d'une révision qui vise à préciser la notion du verbe en ayant recours à l'application de la théorie aristotélicienne des définitions. En effet la définition du verbe est bâtie sur deux approches morphologiques distinctes. La première, celle de la définition de Sibawayhi, réduit la dérivation du verbe à une forme nominale abstraite, une morphologie schématique. La deuxième, celle des successeurs, est une approche traditionnelle de la dérivation qui traite de la formation des mots nouveaux à partir d'autres mots existants. Nous tenterons, dans le présent article, de proposer une analyse de la première approche en nous appuyant sur la notion d'association entre le temps et l'évènement en tant que propriété caractéristique du verbe.

Mots-clés : grammaire arabe, Sibawayhi, morphologie, procès, dérivation

The relationship between process and time in Sibawayhi's definition of verb : the foundations of a schematic morphology

Abstract

The definition of the verb in "kitâb " of Sibawayhi was subjected to deep modifications by his successors Generally the definition of verb in old arabic grammar, is built on two distinct morphological approaches. The first, which Sibawayhi supported , reduces the derivation of the verb into an abstract noun form : that is what we might call a schematic morphology. The second,built by the successors of Sibawayhi concerns the tradinonal approach of dérivation which confirms that the formation of new words is based on other existing words.In this paper we try to focus the analysis on the basic concept of the association between the time and the event as a characteristic property of the verb in order to show the access to the shematic morphology.

Keywords: Arabic grammar, Sibawayhi, Morphology, Process, Derivation

Introduction

Parmi les trois parties de discours cités dans *'al-kitâb* (« Le livre »), le plus ancien des œuvres grammaticales complètes qui nous sont parvenues, *Sibawayhi* n'a porté de l'intérêt que pour le verbe. Il le dote d'une définition détaillée, assez attrayante, mais problématique. Les successeurs de *Sibawayhi* ont apporté déjà des modifications avant que la définition du verbe ne connaisse sa stabilité avec des grammairiens comme *'al-Sîrafi*, *'a l-Zamaḥṣarî*, *'ibn ya'îš*, *'al - 'istarâbâdî* et d'autres. Cherchant à tailler la définition de *Sibawayhi* et croyant l'éclaircir, les grammairiens ont laissé quelques questions fondatrices en suspens sans y apporter des réponses relatives à la dérivation du verbe à partir d'une structure de base abstraite : le schème d'un nom d'évènement, et s'attachant à la notion d'alliance entre cet évènement et le temps.

Pourquoi *Sibawayhi* a-t-il avancé l'idée que les verbes sont dérivables des schèmes des noms de l'évènement alors que ses successeurs parlaient d'une dérivation à partir du nom de l'évènement ? Pourquoi a-t-il introduit la notion de « construction » dans sa description du rapport entre évènement et temps alors que ses successeurs en parlent en termes d'association ?

En effet, malgré tout le soin apporté pendant une dizaine de siècles à la clarification de la notion de verbe, on peut encore trouver des recoins inexplorés dans la nature du rapport entamé entre l'évènement et le temps. Même le terme *'iqtirân'* (lit. « pairage » ; alliance) proposé par les grammairiens arabes dans le but d'en préciser la relation ne nous paraît pas moins obscur, ni moins ambigu. Deux questions, parmi d'autres, nous semblent préoccupantes, auxquelles cet article s'emploie à répondre :

- Pourquoi *Sibawayhi* est-il allé plus loin que ses successeurs quand il a considéré que la base de dérivation du verbe n'est pas le nom de l'évènement mais une forme plus abstraite, à savoir le schème de ce nom ? A-t-il essayé une autre piste que celle de la morphologie dérivationnelle qui s'occupe de la formation des mots nouveaux à partir d'autres mots existants ?
- Pour *Sibawayhi*, le sens du temps verbal est 'construit sur un sens de base qui est « l'évènement » : peut-on considérer cette attitude comme une contribution importante qui confère à la dérivation un caractère constructiviste au sein d'une même et seule structure ?

En réponse à ces questions nous proposons une description de la notion d'alliance comme étant une notion clé pour l'élaboration et la gestion d'une définition pratique et normalisée du verbe.

1. Les parties de discours en grammaire arabe et la notion d'alliance

1.1. L'alliance entre temps et verbe est un trait distinctif

Les grammairiens arabes distinguent depuis *Sibawayhi* trois parties de discours : le nom (*'ism*), le verbe (*fi'*), et la particule (*harf*). Ayant un rôle fonctionnel important à jouer dans la prédication (*'isnād*), le nom et le verbe se distinguent de la particule par la façon dont leurs significations individuelles sont assignées. En effet il est propre au nom et au verbe d'assurer un sens hors contexte : un sens qu'un mot peut avoir en soi (*ma'nan fi dātī –l–kalima*), appelé parfois le sens individuel (*ma'nan dātīyy*). Il s'agit du sens le plus courant d'un nom ou d'un verbe ; c'est le sens qui nous vient à l'esprit au moment où l'on entend un nom ou un verbe pris hors contexte. Le sens individuel du nom arabe *qitṭ* (chat), par exemple, c'est le sens commun que les interlocuteurs arabes partagent : « un animal domestique carnivore ». Il en va de même pour le verbe *ḍaraba* (« frapper »), par exemple, qui signifie en soi « donner un coup à quelqu'un ».

Un sens « en soi » est un sens autonome que le nom ou le verbe peut avoir hors contexte. Le sens autonome est à peu près le sens lexical ou le sens schématique qui est stocké dans la mémoire sémantique. Ce sens individuel ne peut être assigné qu'aux noms et aux verbes. La particule est au contraire dépourvue de ce sens, c'est pour cela qu'elle a besoin, selon les grammairiens arabes, des deux autres parties du discours qui lui servent à parachever sa signification. La particule n'a pas donc de sens individuel. Pour le retrouver, il faut partir des combinaisons de la particule dans la phrase (ou syntagme) avec le nom ou le verbe.

Mais le verbe se distingue du nom, selon les grammairiens arabes, par sa signification dite 'associée'. Le verbe signifie un procès associé à un temps précis alors que le nom signifie un sens (précisément un nom de procès) qui n'est pas associé à un temps donné.

L'association ou le pairage est une caractéristique du sens par le biais de laquelle on distingue un sens associé (au temps) d'un sens non associé. Ceci dit, le pairage est loin de faire l'unanimité chez les grammairiens. Il est, d'ailleurs, objet de litige entre *Sibawayhi* et ses successeurs.

1.2. La définition évolutive du verbe

Il serait judicieux, afin de préciser la vision évolutive que la définition du verbe a connue, de prendre comme point de départ la définition du *kitāb* et de la comparer aux autres définitions qui en sont substantiellement différentes. On propose, donc pour l'épreuve, deux définitions différentes de la même notion dont la première est sous la

plume d'un grammairien arabe 'al-Zajjâji, (m. 337/948) qui ; dans son *Kitâb 'al-îdâh ff 'ilal 'al-naḥw* (« Le livre de l'explicitation des causes premières de la grammaire ») procède à la révision constitutionnelle des définitions des trois parties de discours ayant recours, par là même, à une théorie des limites basée sur les conditions nécessaires et suffisantes telles qu'envisagées dans la logique aristotélicienne. Mais, on reste loin de la forme définitive d'une définition du verbe. C'est dans le *ṣarḥ al- mufaṣṣal* (« le commentaire de *Mufaṣṣil* (détaillé) d'*ibn ya'îš* qu'on trouve une définition soigneusement établie de la notion d'alliance, pourtant différente de celle de *Sibawayhi*, plus claire.

Le contenu des définitions varie notablement d'une définition à l'autre, selon la perspective adoptée : morphologique, fonctionnelle, ou même associative. Dans ce qui suit, nous présenterons les trois définitions, et à l'exception de celle de *Sibawayhi* qui va faire l'objet d'une analyse détaillée plus loin, nous nous limitons ici à nous pencher sur la nature de la notion d'alliance évoquée implicitement ou explicitement dans les deux dernières définitions.

2. Trois définitions différentes du verbe

2.1. Définition de *Sibawayhi*

Dans les prolégomènes d'*al- Kitâb*, appelés la *risâla du kitâb* (épître du livre), *Sibawayhi* assigne au verbe, et ce contrairement au nom et à la particule, une définition plus détaillée. Il dit : « En ce qui concerne les verbes, ce sont des modèles tirés de la forme phonétique des noms d'événements, construits pour ce qui est révolu, ce qui peut être mais qui n'est pas [encore] et sur ce qui existe et n'a pas [encore] cessé. Quant à la construction de ce qui est révolu, c'est : *ḍahaba* (il partit), *sami'a* (il entendit), *makuṭa* (il demeura) et *ḥumida* (il fut loué). Quant à la construction de ce qui n'a pas encore eu lieu, c'est [comme] quand tu dis pour un ordre : *iḡhab* (pars), *uḡtul* (tue) ou *iḡrib* (frappe), et pour un prédicat : *yaḡtulu* (il tuera), *yaḡhabu* (il partira), *yaḡribu* (il frappera), *yuḡtalu* (il sera tué), *yuḡrabu* (il sera frappé). Il en va de même pour la construction de ce qui n'a pas [encore] cessé et qui existe lorsque tu l'utilises comme prédicat. Voilà les modèles tirés de la forme phonétique des noms d'événements et ils sont bâtis de diverses manières, qui seront exposées si Dieu veut. Les événements sont comme *al-ḍarb* (l'action de frapper), *al-ḥamd* (l'action de louer), *al-ḡatl* (l'action de tuer). Quant à ce qui a une signification grammaticale sans être ni nom ni verbe, c'est par exemple, *ṭumma* (puis), *sawfa* (« futuratif »), *wāw al-ḡasam* (et, pour prêter serment), *lām al-'iḍāfa* (l d'annexion) et ce qui suit la même voie¹ ».

2.2. Définition d'*Al-Zajjâjî*

Dans son *îdâh* (éclaircissement), *Al-Zajjâjî* a défini le verbe comme suit : « Dans ce que postulent les grammairiens, le verbe est tout ce qui indique un procès et un temps passé ou futur. Il en est ainsi pour *qâma* (« il s'est mis debout »), *yaqûmu* ' (« il se met debout »), et *qa'ada* (« il s'est assis ») *yaq'udu* (« il s'assied »), etc. Le procès est un substantif dérivable (*maşdar* « lit. Source » ». Est verbe donc, tout ce qui indique ce que l'on vient de mentionner. Si l'indication porte uniquement sur le procès, il est question d'un substantif dérivable comme par exemple : *al-ḍarb* (« la frappe »), *al-ḥamd* (« la louange »), *al-qatl* (« le meurtre ») et si la signification porte sur le temps seul, nous avons affaire à un circonstanciel de temps (*ẓarf min zamân*). C'est en effet, les sens qu'entend *Sibawayhi* que nous venons de voir ci-dessus. »

Si cette définition peut nous paraître, à première vue, assez brève et moins compliquée que celle de *Sibawayhi*, c'est parce que *al-Zajjâjî* a trouvé, dans la théorie des limites, le chemin le plus sûr pour atteindre une définition brève et concentrée sur les traits distinctifs essentiels du défini selon les conventions des grammairiens arabes. Mais sa division binaire du verbe en deux temps (le passé et le futur) a été contestée par la quasi-totalité des commentateurs arguant du fait qu'elle est basée sur les conventions de quelques philosophes grecs (Epicure notamment) qui remettent en question l'existence d'un temps présent et qui prétendent que le 'maintenant' (ou le moment présent) n'est en réalité qu'un point situé entre le passé et le futur.

En ce qui nous concerne, nous aimerions établir une comparaison avec la définition de *Sibawayhi*, pour mesurer l'écart entre les deux définitions. Trois observations sont à formuler à cet égard.

- La première, c'est que le verbe est défini par sa signification indépendamment de ses provenances morphologiques dérivationnelles ou constructionnelles. *Sibawayhi* au contraire a été clair sur le caractère dérivationnel du verbe quand il a écrit qu'il était à extraire d'une base nominale schématique.

Al-Zajjâjî ne trouve-t-il pas bizarre, voire gênant, d'évoquer au sein d'une définition, qui devrait être précise et ciblée, les provenances de la partie du discours définie ? Est-ce parce que la dérivation du verbe à partir d'une base nominale est de plus en plus sujette à controverse ? Est-ce par convention – condition *sine qua non* de toute définition grammaticale digne de ce nom durant cette ère – qu'*al-Zajjâjî* a daigné éviter la dimension dérivationnelle du verbe dans sa définition ?

Il est, certes, légitime qu'un grammairien, soucieux des préoccupations terminologiques relatives à la justesse définitionnelle (cf. *al-'Idâh* :41,42, 46 ,47 ,48, 49..), s'attache à ces questions. Mais le fait que *al-Zajjâjî* et tous les grammairiens se taisent

(dans la définition du verbe) sur la question de la base lexicale, à savoir le procès, n'est forcément pas lié, toutes circonstances confondues, à des causes de précisions terminologiques. Dans cet ordre d'idées, le problème nous paraît d'autant plus profond et d'autant plus complexe qu'*al-Zajjâjî* n'a pas pu l'envisager dans ce champ d'investigation qui est la dérivation ou la construction à partir d'un schème.

- D'un autre côté et même si l'on pose que la base dérivationnelle du verbe est une structure nominale préexistante, c'est-à-dire un nom de procès (appelé *al- maşdar*) et non pas nécessairement son schème (*al-'Iḏâḥ* :53), une question fondamentale demeure en suspens : quelle relation morphologique et sémantique entretiennent le procès d'un verbe et le procès d'un nom ? Et puis si l'on suppose que l'un des deux procès est la base et que l'autre est le dérivé, la question en génère une autre, celle de savoir quels sont les mécanismes de constructions ou de déconstructions qui auraient abouti à la création du verbe. Ces deux questions ont trouvé leurs réponses dans la définition de *Sibawayhi*, réponses que ses successeurs ont sciemment escamotées.

Al-Zajjâjî définit le verbe comme étant une somme de deux sens réunis : le procès et le temps. La signification du verbe est donc la résultante de deux sens qui s'additionnent. *Al-Zajjâjî* utilise pour exprimer cette addition la coordination (la particule *alwaw*), et le nom exprimant la notion d'ensemble (*maʿan* : ensemble). L'alliance des deux sens est conçue par le grammairien comme s'il s'agissait d'une opération d'addition dans laquelle un sens particulier, qui est le temps, est ajouté à un autre sens particulier, qui est le procès. Cette addition peut aboutir à un signe, qui est simple de par sa forme, mais qui est composé au niveau du sens ; le résultat de cette composition, c'est le verbe. Or le procédé d'addition n'a aucune valeur à caractère mathématique puisqu'il s'agit d'une corrélation de deux sens inscrits dans la parenté morphologique entre le verbe, d'un côté, et certains noms y afférents, de l'autre. Cela n'est pas explicité dans la définition d'*al-Zajjâjî*. Il est sous-entendu dans la combinaison des deux procédés évoqués dans la définition : celle de l'addition et celle de la soustraction. Il y a là tout un jeu de construction et de déconstruction qui est l'essence de tout le processus de dérivation qui utilise le mot lexical comme une base de dérivation. On peut réécrire la procédure de dérivation en utilisant comme symboles celui de l'addition (+) pour la construction, et celui de la soustraction (-) pour la déconstruction. Pour conclure l'équation mathématique on utilise le symbole (=) pour le résultat final. Ainsi on aura les trois formes qui suivent :

- a) Procès + temps = verbe.
- b) Procès – temps = nom de procès (*maşdar* : « source »).
- c) Temps – procès = Circonstant de temps (*zarf zamân*).

Mais cette formalisation conduit à des résultats erronés ; car elle n'est pas instituée sur une base solide. Si (a) est le point d'articulation des deux autres et s'il est basé sur un fondement de construction de sens au sein d'une seule structure morphologique, rien n'est clair à ce niveau concernant le(s) mécanisme(s) de fonctionnement du système dérivationnel auquel se rattache l'alliance de ces deux sens dans le processus de génération du verbe. Autrement dit, rien n'est dit sur le comment de l'additionnement des deux sens en vue de donner un verbe.

La définition de *Sibawayhi* contient des éléments de base plus clairs qui permettent de déduire que l'ajout ou l'alliance n'est en réalité qu'une forme de construction dérivationnelle sur une base encore plus abstraite que la structure nominale. Il s'ensuit, dans cette logique, que si (a) manque de précision, (b) et (c) sont toutes deux des formalisations dérisoires. Pour (b) aucun indice théorique à base morphologique ne peut confirmer que le nom de procès est en réalité une structure binaire dépourvue de temps. Si on part de l'hypothèse qui a été le point d'appui de (a), tout en utilisant une procédure de construction (ou si l'on veut utiliser les termes d'*al-Zajjâjî*, par addition ou ajout), on ne peut aboutir, par déconstruction ou par soustraction à la structure basique, c'est-à-dire à un nom de procès. Enfin, pour (c), il n'est nullement question ici d'un processus de génération de sens par déconstruction, puisque les circonstants ne sont pas des noms dérivables. Autrement dit, ils ne connaissent aucunement d'interaction ni formelle ni sémantique avec les autres classes.

- *al-Zajjâjî* note à la fin de sa définition qu'elle est une explication de la partie importante de la définition proposée par *Sibawayhi*. On verra plus loin que les paroles d'*al-Zajjâjî* ne sont qu'une interprétation erronée de certains principes de dérivation et de construction qui sous-tendent une vision radicalement différente des données inspirées de la notion d'alliance entre le procès et le verbe.

2.3. La définition d'*Ibn Yaʿīš*

Comme nous nous intéressons dans cet article à un aspect précis de la définition du verbe qui est la notion d'alliance entre le procès et le verbe, il est important de citer la définition d'*Ibn Yaʿīš* (m.1245) telle qu'exposée dans son '*ʿsarḥ al-mufaṣṣal*' (« l'explication du détaillé ») : « Le verbe est tout mot qui a un sens en lui-même et qui se rallie à un temps donné. Certains pourraient rajouter à cette délimitation un surplus de restriction disant : « à un temps précis (*muḥaṣṣal*)' voulant ainsi distinguer le verbe du substantif dérivable. Car en fait, le substantif dérivable porte en lui la notion du temps puisque tout procès ne peut se dérouler que dans un temps mais ce renvoi qu'il fait au temps n'est pas défini comme celui opéré par le verbe. En réalité, une telle restriction est inutile vu que le verbe sert (en langue) à signifier un procès et le temps de son

déroulement ; autrement, le substantif dérivable aurait suffi à cette signification *via* son lexème. Ainsi, la signification substantive, porteuse des deux sens (procès et temps) s'opère-t-elle à partir du sens du mot. Elle est, de fait, dénotative. L'expression *rallié à temps* montre que la forme verbale se donne, en langue, munie concomitamment des deux sens. Il n'en va pas de même de la signification du temps dans le nom dérivable. Celle-ci s'avère extrinsèque puisque l'on peut en comprendre l'essence indépendamment du temps. La notion du temps s'y trouve inférée ; elle n'en forme pas un constituant essentiel. À l'opposé du verbe, la signification substantive du temps est donc connotative, elle ne relève pas du vocable et elle est négligeable²».

On peut dire que la définition du verbe par *Ibn Ya'îš* est la définition la plus précise et la plus élaborée : elle est normalisée à l'aide de la théorie aristotélicienne des définitions. Cette définition, qui s'organise autour de la façon dont le verbe peut désigner sa signification insiste sur le fait que ce sens est allié à un temps. Or on peut se demander pourquoi le grammairien n'a pas spécifié le terme 'sens' en indiquant qu'il s'agit du procès. En d'autres mots peut-on parler d'un sens général ou schématique qui peut être ou non allié au temps ?

Toutefois, il est clair que cette généralisation dans le terme 'sens' est choisie pour couvrir tout sens qu'un nom peut signifier, qu'il soit un procès ou pas ; sachant que le procès est le seul concerné par l'alliance avec le temps. Mais cette spécification peut diviser la classe des noms en deux : ceux qui désignent un procès (*al-mašâdir*) et ceux qui véhiculent un autre sens non allié. La première classe, celle des *mašâdir*, peut être alliée au temps lors de la dérivation du verbe ; la deuxième ne peut être alliée au temps et elle renferme tous les noms autres que le *mašdar*.

Pour certains grammairiens, la différence qui existe entre les noms qui désignent un procès et les verbes se présente comme suit : le temps est indéfini dans le procès car le procès est indéfini ; par contre le temps est défini dans le verbe car le procès peut être indiqué dans un temps précis. Cette idée critiquée par *Ibn Ya'îš* n'est pas totalement erronée ; mais elle doit être précisée explicitement en fonction du mode de signification des mots. Un mot comprend non seulement le sens explicite réellement signifié mais aussi un sens implicite qui peut se laisser entendre. Le temps est dans le *mašdar* un présupposé, c'est-à-dire une information qui est non dite et que le locuteur peut déduire d'un nom de procès, alors que le temps dans le verbe est explicite. En suivant les philosophes arabes de son époque, *Ibn Ya'îš* range la signification du temps par le verbe ou par le nom du procès dans les deux catégories de signification que l'expression peut indiquer : la première, c'est celle connue sous le nom de « la signification de correspondance (*dalâlat al- muṭabaqa*) ». C'est le sens conventionnel qu'un vocable (*lafz*) peut avoir. Par exemple, quand le mot *Homme* (*'insân*) signifie

« l'animal raisonnable », on dit qu'il s'agit d'une signification de correspondance. Mais le vocable *homme* peut comprendre une autre signification associée et implicite dans le sens d'*écrivain*, qui est « une signification implicative (*dalālat al-'iltizam*) » ou présupposée. Celle-ci ne se trouve pas au sein du vocable mais 'à l'extérieur'. Les philosophes arabes croient qu'il s'agit là d'un passage mental par le biais du signifiant du vocable à une autre référence qui a un rapport avec son sens conventionnel. C'est pour cela que le sens de correspondance est vu comme étant le sens interne, car il est impliqué dans la forme ; mais on conçoit le sens présupposé comme étant un sens externe, suite à cette transition mentale et à ce lien cognitif entre ce qui est intrinsèque à la forme du vocable et ce qui lui est étranger ou extrinsèque.

C'est dans ce cadre que s'inscrit, selon *Ibn Yaʿīš*, la signification du temps dans le *maṣdar* : cette signification est implicative ou présupposée ; elle est à chercher hors du sens conventionnel du vocable. Le temps n'est pas un constituant de base dans le sens du procès ; il est plutôt un constituant d'un degré minimal à caractère distinctif qui permet de construire le sens du vocable. Mais la signification du temps par le verbe est conventionnelle ou correspondante : ce sens est forgé avec celui du procès au sein même de la structure du vocable. Par ailleurs, la signification doit apporter au procès le sens augmenté qui lui permet de se transformer en verbe. Le temps n'est pas un sens conventionnel à lui seul comme on peut en trouver dans les circonstanciels, par exemple ; il est la partie intégrante d'un sens conventionnel présenté par le verbe. Dans ce cumul de sens intégrés, l'alliance (*iqtirān*) est-elle un sens ? *Ibn Yaʿīš* donne comme réponse à cette question : « Le verbe n'est pas conventionnellement créé pour désigner l'alliance en soi mais il est conventionnellement créé pour désigner le procès allié au temps et l'alliance se produit *a posteriori* ». (*ṣarḥ al-mufaṣṣal*: 3/7).

Donc l'alliance n'est pas un sens conventionnel signifié par le verbe. Elle est un sens qui « s'est trouvé *a posteriori* ». L'adverbe *a posteriori* explique brièvement, mais avec précision, l'alliance en tant que relation établie en aval pour expliquer comment le temps s'est composé avec un sens de base (le procès) pour construire une forme simple à signification binaire amalgamée. *Ibn Yaʿīš* ne manque pas de vision pour trouver la clé perdue de la nature constructive de l'alliance ; une clé que *Sibawayhi* a forgée pour cette notion ultérieure ou subsidiaire et que les autres grammairiens ont perdu de vue car ils ne l'ont pas traitée, comme l'a fait *Sibawayhi*, comme un phénomène de dérivation constructive. *Ibn Yaʿīš* traite l'alliance en tant qu'échantillon du mécanisme de construction de sens. Il a comparé, en se basant sur l'exemple de *al-qitālu al-yawma* (« combattre aujourd'hui »), l'alliance exprimée par un syntagme, c'est-à-dire à l'aide d'une construction syntaxique, avec l'alliance exprimée à l'aide de la dérivation, celle trouvée sous la forme du verbe. Il s'agit dans l'exemple cité d'une alliance entre un procès (*qitāl*) et un temps (*al-yawm*), mais cette alliance est forgée dans une structure

syntaxique à l'aide d'une construction flexionnelle (*i'râb*) et non pas dans une structure morphologique à l'aide d'une construction dérivationnelle.

C'est peu comme analyse, mais avec cet exemple, le système semble bien fonctionner. Pour analyser ce système sur lequel se base la notion d'alliance, on va s'arrêter sur la définition de *Sibawayhi*.

3. Analyse de la définition de *Sibawayhi*

Établir une sorte de parallélisme entre structure syntaxique et structure morphologique, comme on vient de le voir à la fin du paragraphe précédent, puise son inspiration, du moins en partie, dans la définition du verbe par *Sibawayhi* et plus précisément dans ses deux idées fondamentales a) la construction morphologique ; et b) l'intégration de deux sens : le procès et le temps. Dans ce qui suit nous présenterons une description plus détaillée de chacune des deux idées présentées dans le *Kitâb* de façon très succincte, et nous essayerons de fournir, en nous aidant de théories linguistiques contemporaines, une compréhension plus aisée de la notion d'intégration de deux sens. La notion d'alliance entre temps et procès est une notion centrale mais elle est restée peu abordable bien que *Sibawayhi* ait semé *via* sa définition du verbe quelques graines dans la bonne saison de la pensée grammaticale.

3.1. Les phases de dérivation d'un verbe

Dans *Le Kitâb*, *Sibawayhi* n'était pas toujours soucieux de fournir aux notions grammaticales de base des définitions adéquates ou élaborées, et les parties de discours ne faisaient pas exception. Le grammairien s'est limité à donner au nom une définition par extension, qui se contente de présenter quelques exemples du nom grammatical (le nom, c'est par exemple *rajul* « homme », *faras* « cheval » et *hâ'it* « mur »). La particule est définie par opposition (la particule a une valeur sémantique sans être un nom ni verbe.). Dans ce climat d'insouciance à l'égard des définitions principales, le verbe a été défini d'une façon plus détaillée et plus élaborée que les deux autres parties de discours. Mais ce qui attire l'attention, c'est que la définition du verbe n'a pas énuméré les caractères spécifiques. *Sibawayhi* était attentif à un caractère qui n'est ni important ni décisif dans une définition d'une partie de discours, celui de son origine dérivationnelle ou son procédé de formation en tant que vocable ayant un sens défini.

Il est clair qu'il s'agit de deux grandes procédures différentes concernant la dérivation d'un verbe :

La première est l'extraction d'un schème du nom de procès : *Sibawayhi* a évoqué cette procédure en disant : «*les verbes, ce sont des modèles tirés de la forme phonétique des noms d'événements*». Il s'agit là d'avancer l'hypothèse que le verbe n'est

pas extrait d'une structure utilisée mais d'un schème. L'extraction signifie une sorte d'abstraction des formes à partir de quelques structures sources qui ont des formes morphologiques semblables.

La deuxième procédure est la construction du verbe en attribuant le procès à un temps déterminé ; dans ce contexte, *Sibawayhi* note qu'une fois les schèmes sont extraits, ils seront « construits pour ce qui est révolu, ce qui peut être mais n'est pas [encore], et ce qui existe et n'a pas [encore] cessé ». La construction serait expliquée plus loin dans le détail, mais nous voudrions faire remarquer tout de suite que la construction d'un sens est un procédé purement morphologique.

Ces deux procédures sont mises en œuvre *via* une série cohérente d'étapes qui sont au nombre de trois. Dans ce qui suit, nous proposons une analyse détaillée des trois étapes avant de pouvoir montrer, à travers quelques exemples, que le temps ne s'allie pas avec le procès mais il se combine avec lui à l'aide d'un mécanisme de construction morphologique intra-structurale.

L'origine de la dérivation du verbe ou du nom est un sujet de controverse entre les deux écoles de grammaire arabe : celle de *Bašra* (*Sibawayhi* en faisait partie) et celle de *Kûfa*. Pour les grammairiens de *Bašra*, le verbe est dérivé du nom de procès ; c'est pourquoi cette classe de noms s'appelle *mašdar* (source). De leur côté, les grammairiens de *Kûfa* croient que c'est le verbe qui est la source de la dérivation des noms dérivés (*muštaqqa*). Nous n'allons pas nous arrêter sur ce sujet qui a donné lieu à beaucoup de spéculations sur les relations morphologiques et morphosyntaxiques entre ces deux parties de discours. Mais il serait plus éclairant de noter que la notion d'alliance entre procès et temps ne se pose que du point de vue de l'école de *Bašra*, c'est-à-dire le phénomène peut être traité, donc, du point de vue constructiviste. Le problème ne se pose pas de l'autre côté, celui des grammairiens de *kûfa* qui envisagent le verbe comme « source de dérivation ». Il s'agit là de déconstruction, puisque la base de dérivation porte deux sens : le procès et le temps.

Dans cette optique ou dans l'autre, le problème de l'alliance entre temps et procès sera posé différemment, mais dans une même logique, celle de la restructuration d'une forme source pour obtenir une forme verbale ou une forme nominale.

À partir du schème de base (*faʿl*), qui est le schème d'un nom de procès comme (*qatl*), et en suivant une succession de trois étapes de dérivation, on peut aboutir à un schème d'arrivée : celui du verbe au passé (*faʿala*), au présent ou futur, si on y ajoute le préfixe « *sa* », (*yafʿalu*). Le schème de base est construit à partir d'un *input* qui est un nom de procès ayant un lien sémantique avec le verbe dérivé. Ce verbe -qui figure dans l'usage- est l'*output* du processus de dérivation qu'il faut distinguer du schème verbal- étant une forme abstraite (*faʿala*)- et du schème après la lexicalisation qui le concrétise (ex. *qatala* « a tué »). Le schéma ci-dessous illustre ces trois étapes avec leur *input* et *output*.

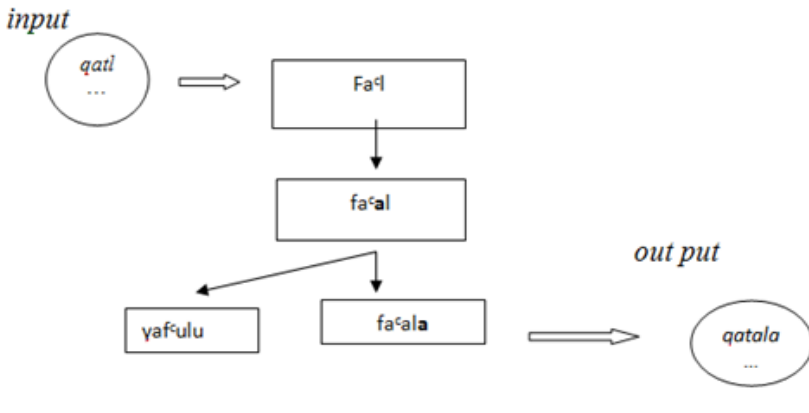


Figure 1 : Les trois étapes de dérivation d'un verbe à partir d'un schème de base (source) provenant d'un input (un nom de procès).
Le schème cible peut se transformer en un output qui est le verbe.

La première étape de la dérivation consiste à présenter des formes schématiques sources que *Sibawayhi* appelle *lafz aḥdât al-'asmâ'* (« formes des procès expirés des noms »). Ces formes abstraites qui doivent être extraites des noms du procès comme *qatl*, ne sont que des formes d'un degré élevé d'abstraction. Beaucoup de grammairiens comme *Abu saʿîd as-Sirâfî* (*šaharḥ kitâb Sibawayhi*, « Commentaire du livre de *Sibawayhi* », n'ont pas toujours donné au terme *lafz* qui figure dans ce contexte l'importance qu'il mérite. Au contraire, ce terme est passé inaperçu aux yeux des commentateurs. En effet ils croyaient que le nom de procès est la base de dérivation³ alors que *Sibawayhi* est clair dans sa définition : il considère que la base est dans le *lafz du nom de procès*, non pas dans le nom de procès. Le terme *lafz* peut être traduit ici par *forme*. Il est synonyme de *miḥal* (modèle), utilisé dans la définition au pluriel (*amṭila*). Pour les grammairiens arabes, les termes *wazn* « mesure », *miḥal*, *lafz* et *binâ'* sont synonymes. Ils désignent une forme construite par abstraction à partir des mots qui ont les mêmes consonnes radicales (*ḥurûf 'uṣul*) ou ajoutés (*ḥurûf ziyâda*) (les affixes) et les mêmes voyelles, réparties toutes dans un même ordre. Dans ces formes, les mots trilitères, par exemple, sont transcrits en utilisant les trois lettres (*f, ʿ, l*) pour les trois consonnes radicales et on garde les consonnes ajoutées et les voyelles comme elles sont dans leurs formes de surface. Donc la base de dérivation est un schème qui est la forme abstraite d'un nom de procès. Si l'on prend l'exemple d'un nom de procès trilitère comme *qatl* (tuer), son schème (*lafz*) sera *faʿl*. Ce schème est la base de la dérivation du verbe.

La deuxième étape est une phase transitoire dans laquelle des changements devraient survenir sur la structure morphologique du schème de base pour aboutir à un schème verbal. En effet la structure initiale va perdre ou gagner quelques phonèmes : par conséquent elle commencera à se transformer. C'est dans cette phase de dérivation que des changements interviennent sur la structure dérivable pour donner l'alliance entre le procès, déjà existant, et le temps. La structure de base est préparée pendant cette étape pour fournir une base élaborée qui procède à l'alliance entre temps et procès.

La troisième étape est la phase finale où l'on peut aboutir à un schème cible qui peut être attribué, après des changements morphologiques précis, à un des trois *put* : le verbe.

En fait, les trois étapes décrivent les changements morphologiques nécessaires apportés aux schèmes dans des niveaux d'abstraction différents. On assiste après chaque changement au passage d'un degré supérieur, où se trouvent des schèmes abstraits, à un degré inférieur, où l'on trouve des schèmes moins abstraits et plus accommodants, qui sont aptes à générer des verbes. Ces étapes dans lesquelles ces changements sont apparus suite aux exigences des transformations convenables, ne sont pas mentionnées dans leur totalité *via* la définition *de Sibawayhi*. Par exemple, rien n'évoque dans cette définition que le schème de départ a connu deux changements séparés avec l'ajout à chaque fois de la voyelle /a/ dans deux positions différentes, et que grâce à ces deux voyelles ajoutées, on obtient à chaque fois un schème différent qui appartient à un niveau d'abstraction différent.

Mais comment peut-on passer d'une forme schématique source dépourvue de temps à une forme schématique cible ou dérivée dotée de temps ? Le temps se trouve-t-il donc dans une strate moins abstraite ou plus abstraite ? Aucune explication n'a été fournie sur l'intégration du temps ? On va essayer, dans le paragraphe suivant, d'en fournir une explication.

3.2. Les schèmes de base et les degrés d'abstraction

Pour aboutir à une réponse rigoureuse, on postule que *Sibawayhi* partage l'idée que le niveau le plus abstrait, là où se situe le schème de base, est un niveau monosémique et que la multiplicité de sens est attribuée aux niveaux inférieurs et moins abstraits (August Soares de Silvia 2010, 175). Dans cette gradation hiérarchique, le passage d'une strate supérieure à une strate inférieure est un passage d'un schème monosémique abstrait à un schème monosémique ou polysémique moins abstrait. Ce passage de niveau engendre, automatiquement et indépendamment des changements survenus sur les structures de schème de base, un schème différent qui a un sens différent. Donc le

sens du procès que porte un schème dans le niveau le plus élevé est plus abstrait qu'un sens de procès d'un schème dans le niveau inférieur. Ce degré supérieur d'abstraction élevée qu'a le procès lui permet d'être une source idéale de génération d'autres sens. Enfin, il faut signaler que dans ce système de dérivation hiérarchisé, le schème d'un niveau supérieur comprend une capacité de dérivation plus forte que celui d'un niveau inférieur. Cette compétence dérivationnelle permet au schème supérieur d'engendrer, à l'aide de la dérivation, deux classes de discours différentes, tandis que la compétence d'un schème inférieur se limite à une génération des formes multiples d'une même classe.

Il n'est pas facile de trouver dans la définition de *Sibawayhi* les arguments les plus solides en faveur de cette hypothèse théorique. Il n'est pas non plus impossible de trouver les fondements dans la même définition ou dans des passages différents *d'al-Kitâb*.

C'est dans le choix des schèmes comme structure de base de dérivation que se trouve le fondement de toutes ces hypothèses. *Sibawayhi* voulait construire ses idées concernant la dérivation sur des bases abstraites à un niveau supérieur. Le premier argument, qui n'est pas développé clairement dans la définition, est la distinction claire et nette que l'auteur *d'al-Kitâb* établit au sein même de la définition entre schèmes des noms de procès et noms de procès (ou événements) en eux-mêmes. *Sibawayhi* dit : « Voilà les modèles tirés de la forme phonétique des noms d'événements et ils sont *bâtis* de diverses manières, qui seront exposées si Dieu veut. Les événements sont comme al-ḍarb (l'action de frapper), al-ḥamd (l'action de louer), al-qatl (l'action de tuer) ».

Il est clair que les schèmes sont des formes plus abstraites que les noms d'événements (ou de procès) et qu'ils sont des abstractions de ces noms. Mais la relation entre les schèmes des noms d'événement et les noms d'événement ne va pas dans un seul sens. Elle est plutôt à deux sens : le sens de l'abstraction, et le sens de l'instanciation. Comme indiqué ci-dessous (figure 2), on passe à l'aide de l'abstraction d'un nom de procès à son schème, et on passe du schème au nom de procès par le biais d'une procédure de concrétisation appelée dans la littérature cognitive instanciation (Taylor, 2002 :123-125).

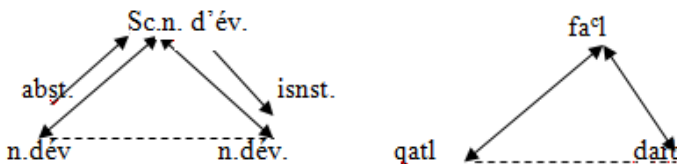


Figure 2. La relation entre schèmes des noms d'événements (sc.n.év.) et les noms d'événements (n.év.) sont dans les deux sens.

Il s'agit donc d'une double procédure standard : si l'on part des noms de procès comme *qatl* et *darb* pour passer à un niveau plus abstrait, celui de leurs schèmes, on passe par le biais d'abstraction (abst.), et si on prend le chemin contraire, du schème vers les formes les plus concrètes, on doit instancier, c'est-à-dire en termes morphologiques trouver les dérivés convenables aux schèmes.

Encore une fois et même avec cette hypothèse, on reste moins éclairé sur la provenance du sens de temps. S'agit-il d'une sorte de transformation (au sens qu'a le terme chez Chomsky) qui ferait que lors de la transition de l'étape supérieure (des schèmes de procès dérivables) à l'étape inférieure la plus proche (les schèmes de verbes dérivés), quelques transformations soient opérées sur la structure dérivée pour ajouter un sens nouveau, celui du temps ? Ainsi une nouvelle structure serait générée par une règle simple de transformation obligatoire qui est la règle de temps, associée à partir d'un schème noyau.

3.3. L'alliance et la construction de sens : point de vue de la morphologie constructionnelle

La définition du verbe par *Sibawayhi* peut nous induire en erreur et nous faire croire que la dérivation du verbe à partir d'une base, qui est le schème d'un procès, s'inscrit dans le cadre théorique de la morphologie dérivationnelle ; une morphologie qui s'occupe de la formation des mots nouveaux à partir des mots existants. Il est certain que la dérivation du verbe ne se fait pas sur une base lexicale comme il est postulé par la morphologie dérivationnelle ou constructionnelle ; elle se fait selon *Sibawayhi* sur une base de schème générique. Ce genre de schème n'est pas la source de dérivation des verbes seuls mais aussi la source de la dérivation des noms de procès.

En effet, on peut attribuer à ces schèmes un rôle d'indicateur : ils indiquent en même temps les provenances des procès dépourvus de temps et celles des procès attribuables aux actants. Bien que cette idée ne soit pas explicitée dans les textes des grammairiens arabes, la dérivation se déroule à deux niveaux : le niveau des schèmes sources et le niveau des mots sources. Par exemple un adjectif comme *muškiliyy* (« problématique »), connu en arabe sous '*nisba*' (« affiliation »), est formé à partir d'une base nominale définie qui s'appelle '*ism fâ'il* (« nom d'agent ») *muškil* (problème) plus un suffixe de *nisba* (/iyy/) ; le nom d'agent (*muškil*), quant à lui, est dérivé du verbe '*aškala* (problématiser), c'est-à-dire d'un mot de base conformément au nom de *nisba*. Mais la provenance du verbe n'est pas un mot utilisé. Au contraire, elle tire son origine selon *Sibawayhi*, d'une forme schématique abstraite qui est le *miθal* du procès et non pas du nom de procès. On peut se demander à quoi pourrait servir d'aller chercher la dérivation dans deux niveaux différents et à quel niveau de dérivation le sens du temps crée son pairage utile et pertinent avec le procès.

Postuler qu'il y aurait deux niveaux de dérivation schématique et morphémique signifie que le mot *procès* couvre deux niveaux : le procès schématique qui est à l'origine de la dérivation des verbes et des noms de procès, et le procès en tant que nom dérivé comme *darb* et *qatl*.

Nous ne manquons pas d'arguments pour montrer qu'on peut s'attendre à ce que les schèmes puissent avoir un double rôle de dérivation et que d'un seul schème de procès, on peut à la fois extraire un nom de procès et un verbe. *Sibawayhi* dit : « Les schèmes ne sont absolument pas les procès ni les actants du procès qui sont les noms. » (*al-kitab* :1/34). En somme, les schèmes se trouvent dans un niveau plus abstrait, un niveau qui leur permet d'être à la fois la source commune de dérivation d'une unité lexicale désignant le procès qui est dépourvu de temps, et d'une autre unité lexicale qui désigne le procès rallié avec le temps. Le schéma suivant montre les différentes étapes de la dérivation à partir du schème et à partir du morphème nominal ou verbal en prenant le *miθal* (*fa^cl*), qui peut reproduire en même temps deux entités : un nom de procès (*qatl*) et un verbe (*qatala*).

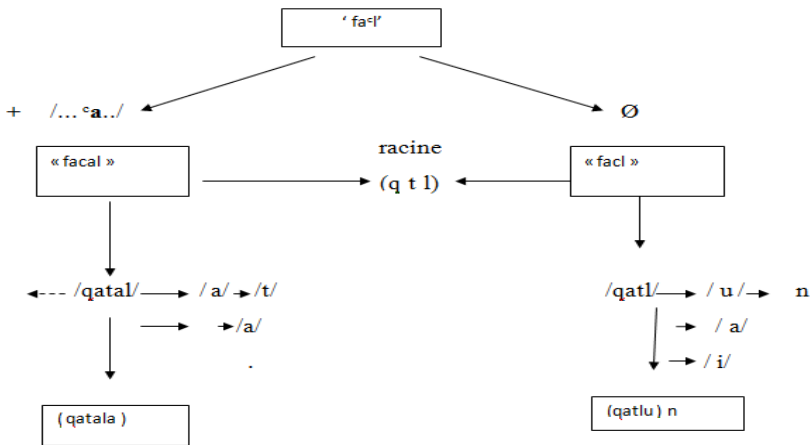


Figure 3. Les différentes étapes de la dérivation à partir du schème et à partir du morphème nominal ou verbal

Comme on vient de le montrer ci-dessus, il s'agit d'une seule source de dérivation : le schème du procès. Ce schème n'est ni un morphème lexical, ni un radical, ni une racine, il est plutôt une forme qui représente d'une façon abstraite la mesure (ou le paradigme) d'un nom de procès trilitère qui se construit à partir des trois consonnes radicales (*f .^c .l*).

4. Une vision constructiviste de l'alliance

Selon *Sibawayhi*, la phase, où un sens qui signifie le temps peut s'ajouter au sens préexistant du procès, est une phase de « construction » puisque les verbes « sont des formes tirées de l'expression nominale des procès et *construites*... ». C'est dans l'optique de la morphologie que nous devons procéder en vue de trouver le chemin parcouru pour construire le verbe. Pour la morphologie contemporaine, « les bases des opérations de constructions morphologiques sont des lexèmes »⁴ et les lexèmes sont en morphologie des unités lexicales abstraites. Elles doivent avoir trois propriétés au minimum : une forme phonologique, une catégorie syntaxique et une signification⁵.

La construction morphologique prend un autre sens dans la définition du verbe. Il est vrai que la base de construction est abstraite, mais elle n'est pas un lexème. En plus, le mot d'arrivée n'est pas un sens composé de deux mots de départ, il est plutôt une sorte d'intégration de deux sens : l'évènement et le temps.

Le terme *binā'* (construction), utilisé ici dans un contexte morphologique, pourrait être éclairé à l'aide des éléments relevant de la conception syntaxique du même terme. Quand il parle des deux constituants de base de la phrase nominale ou verbale, *Sibawayhi* emploie deux noms *al- mabniyy* (« le construit ») et *al- mabniyy ʿalayh* (« ce qui sert de plateforme pour le construit », littéralement « le construit dessus »). Ces deux constituants principaux de la phrase sont les meilleurs exemples qui illustrent que la construction est une relation entre deux éléments corrélés dont l'un sert de base et l'autre est 'construit dessus'. *Sibawayhi* utilise aussi deux autres appellations, celle de *musnad* (« support ») et *musnad ilayh* (« apport »). Il explique la relation d'interdépendance entre le support et l'apport des deux phrases nominale et verbale comme suit : « Ce sont les deux éléments dont l'un ne peut se passer de l'autre et dont le locuteur a absolument besoin. Cela comprend le nom par lequel on commence [l'énoncé] et celui qui est *construit dessus* ; par exemple : 'abdu llāhi 'aḥūka (Abd Allah est ton frère) et ḥādā 'aḥūka (celui-ci est ton frère). Et on peut le comparer à : yaḡhabu ʿabdu llāhi (il part, Abd Allah), car le verbe a absolument besoin du nom, comme le premier nom a absolument besoin de l'autre dans la tournure à initiale nominale⁶ ». L'organisation des deux éléments essentiels de la phrase, telle qu'elle est définie par *Sibawayhi*, est centrée autour d'un constituant de base (*mubtada' et fi'l*) auquel vient s'ajouter un autre constituant qui est le *khavar* ou le *fâ'l*. Il est impossible de construire une phrase sans avoir recours à cette relation qui relie ces deux constituants de base.

Dans une phrase nominale ou verbale, le premier constituant dans les deux types de phrase (c'est-à-dire *mubtada' / fi'l*) est le constituant de base sur lequel les deux autres constituants (*khavar et facil*) se construisent. Compte tenu de cette vision

constructionnelle de la phrase, le premier des deux s'appelle le support, car il soutient non pas le deuxième élément, son apport, mais il appuie toute la relation prédicative. Il est nommé dans la phrase nominale le *mubtada'* (lit. « inchoatif »). Le *mubtada'* est le construit (au cas sujet), le *khavar* (attribut) est le construit dessus. La relation de construction est une relation syntagmatique flexionnelle (*'i^rrabiyya*) qui lie deux termes déclinés et interdépendants qui aboutissent à une information (*khavar*) sur une entité qui est le sujet de cette information (*mukhbar^canhu*).

Il s'agit là d'une brève explication de la construction comme mécanisme syntactico-sémantique conçu dans un cadre limité, celui de la construction du noyau de la phrase. Le mécanisme fonctionne dans le cadre syntaxique selon deux principes :

- Le principe de la primauté ou la secondité des deux constituants qui vont former la construction : ce principe conduit à distinguer le construit et le construit dessus.
- Le principe de liage : c'est un principe qui définit la façon dont les deux constituants sont liés pour aboutir à une construction bien déterminée.

Malgré les différences qui existent entre les niveaux morphologique et syntaxique, il est possible d'établir des correspondances qui permettent de comprendre comment fonctionne le mécanisme de construction dans le niveau morphologique pour aboutir à une alliance entre le procès et le temps.

Tout d'abord, en ce qui concerne le principe de primauté et secondité, *Sibawayhi* propose dans *Le Kitâb* que les unités linguistiques (grammaticales ou morphologiques) soient distribuées en fonction de la primauté et de la secondité.

Au niveau du morphème, le grammairien considère que les noms sont les unités primaires par rapport à d'autres unités appelées parfois *furû^c* (subdivisions). Ces entités d'ordre primaire sont légères (*khaffifa*) ; car elles n'incluent pas d'autres entités ; tandis que le verbe, par exemple, est lourd puisqu'il « inclut » deux ou plusieurs entités sémantiques ou lexicales. En effet, un verbe présuppose un actant, et plus d'un complément. *Sibawayhi* écrit :

« Sache que certaines parties du discours sont plus lourdes que d'autres ; ainsi les verbes sont plus lourds que les noms car les noms ont la priorité et ils ont une assise mieux établie. En conséquence, le *tanwîn* ne s'attache pas aux verbes, mais s'y attachent l'apocope et l'absence de voyelle ; et ils sont simplement dérivés des noms. Ne vois-tu pas que le verbe a absolument besoin du nom et que, sans lui, il ne peut constituer un discours [correct], tandis que le nom peut bien se passer du verbe ; tu dis : *allâhu 'ilâhunâ* (Allah est notre Dieu) et *'abdu llâhi 'aḥūnâ* (Abd Allah est notre frère). » (*'al-kitâb* :1/ 20-21)⁷.

Même les noms sont répartis selon le degré de légèreté ou de lourdeur. Le nom indéfini par exemple est moins lourd que le défini, le masculin est moins lourd que le féminin, le singulier est moins lourd que le duel ou le pluriel⁸.

Pour *Sibawayhi* la primauté et la secondité ne relèvent pas d'une modélisation métalinguistique ; elles sont plutôt une charge cognitive⁹. Les interlocuteurs (appelés dans son texte 'arabes') peuvent concevoir cette charge lors de leurs échanges. La tâche des grammairiens se limite à démontrer leurs signes formels. Par exemple, le *tanwin* est un signe de légèreté quand il est présent dans un nom, alors que son absence est un signe de lourdeur.

D'autre part, la notion de primauté (de légèreté) et de secondité (de lourdeur) paraît centrale pour comprendre le mécanisme de la construction morphologique pour une grande rangée de noms. Le défini, à titre d'exemple, est un nom dérivé par le mécanisme de construction morphologique qui a pour point de départ une structure de base : l'indéfini. Lequel indéfini, qui sera considéré comme un lexème, va subir une série de changements morphologiques (l'omission du *tanwin* et l'ajout d'un signe de détermination (article ou autre signes)) pour aboutir à une structure seconde ou à un *output* qui est le défini. La composition consiste donc à composer un lexème à partir d'un autre.

Le grammairien nous explique comment le système de construction morphologique fonctionne, mais dans un seul sens : allant des structures primaires légères vers les structures secondaires lourdes. Le système peut fonctionner dans l'autre sens : en allant d'un nom défini jusqu'à un nom indéfini. La construction du duel se fait à partir d'une base qui est le singulier par l'augmentation de deux phonèmes qui forment eux-mêmes un morphème flexionnel (un affixe dérivationnel et un suffixe flexionnel)¹⁰.

La construction du temps se fait aussi à partir d'une structure légère, une structure nominale qui est un nom de procès, mais après une abstraction par schématisation. Ce qui n'est pas dit dans le *Kitâb*, c'est que l'abstraction aide à rendre la structure de base plus légère ; car elle la rend de plus en plus accommodante pour la dérivation.

On part donc, dans la construction, d'une forme abstraite douée d'un sens schématique, qui est le procès, jusqu'à l'obtention d'un verbe qui n'est pas une structure schématique mais un lexème. Donc, l'*input* de la construction diffère en fonction de la nature ou de la forme morphologique de celle de l'*output*. L'évènement, c'est le sens construit. Le sens qui sera construit dessus, c'est le temps.

Pour voir comment nous sommes arrivé à une construction qui relie un procès à un temps, il faut avoir recours au deuxième principe, le principe de liage. Nous avons vu dans l'exemple des *musnad* et *musnad ilayhi* que leur corrélation flexionnelle fait naître une nouvelle structure, celle de la phrase. De même, la corrélation entre procès et temps fait naître une nouvelle structure morphologique qui est le verbe. Mais si les deux constituants dans la phrase sont tangibles, l'un des deux constituants dans la construction morphologique, à savoir le temps du verbe, n'est pas garanti. Si l'on admet que le procès est un sens lexical, le temps serait un sens morphologique, c'est-à-dire

un sens qui découle d'un mécanisme morphologique. Il faut distinguer ce temps des autres (temps lexical/temps syntaxique). Le temps lexical en arabe se manifeste dans une classe de noms appelée *dhurûf* (les circonstants). Le temps syntaxique est classé en grammaire arabe sous la classe des *Mansubât* (les obliques). Le complément circonstanciel du temps en est le nom fonctionnel dans la phrase.

Le temps morphologique vient préciser le temps du procès à l'aide d'un outil morphologique, tout comme on peut préciser le temps du procès à l'aide d'un complément circonstanciel de temps au niveau syntagmatique ou phrastique. On peut donc dire que « le signifié d'un verbe, qui est la jonction d'un signifié lexical (événement) et d'un signifié morphologique (un certain type de relation au temps), s'appelle un *procès*¹¹ ». Un sens morphologique est créé à l'aide des mécanismes fournis par la morphologie dans une langue donnée. En arabe, la construction du temps morphologique se fait à l'aide de deux procédures : la première est la procédure de décomposition du schème, la seconde est la recomposition du schème.

La nature de la structure morphologique du mot arabe est amalgamée ou intégrée. Il est souvent difficile de la décomposer en deux : une base radicale et un affixe. C'est pour cette raison que la décomposition morphologique ne vise pas ici à séparer des constituants qu'on peut identifier facilement en présentant deux morphèmes distincts, chaque morphème étant assigné à un sens. Si on prend comme exemple un nom d'évènement comme *ḡahâb* (allée) ou *khurûj* (sortie), nous sommes en face d'une forme morphologique globale dont il est difficile de définir clairement la base radicale (le sens de l'évènement) et les affixes morphologiques appelés en arabe *hurûf ziâda* (Littéralement consonnes d'augmentation). *Sibawayhi* propose qu'on travaille sur le *miṯhal*, c'est-à-dire le schème, car on peut ainsi surmonter le problème de décomposition. Le *miṯhal* de *ḡahâb* est (*fa'âl*). À partir de ce schème, on peut (théoriquement) séparer un constituant radical (*fa'al*) - ou la racine (*f.c.l*) - des phonèmes ajoutés. Mais la décomposition voulue lors de la dérivation d'un verbe (à partir d'un schème de procès) ne suit pas cette procédure. En effet, la décomposition se fait simultanément avec la recomposition.

La recomposition est une phase de construction d'un schème verbal à partir du schème d'un nom de procès. Elle se fait compte tenu du temps de la décomposition de ce schème. À supposer que notre schème source soit le *miṯhal* de (*khurûj*) qui est *fu'ûl* et qu'on veuille construire un verbe au passé (*kharaġa*), la décomposition, qui est une sorte d'amorçage phonique, consiste ici à fixer le noyau dur du schème et à le séparer des éléments phoniques accidentels. Dans cet exemple, l'élément fixe est le segment (*f..^c...l*). Il faut prêter attention au fait que cette forme n'est pas un schème de racine (*f.c.l*) mais la séquence phonique qui donne suite aux changements opérés sur le schème de base. Si l'on prend l'exemple de *fa'âl* (*ḡahâb*) comme structure source de dérivation du verbe (*ḡahaba*), le segment restant sera (*fa'a l*). Ce qui sera rejeté de

la base sera compensé par d'autres éléments convenables à la structure du schème cible (voir fig .4). L'alliance du temps à l'évènement aura lieu pendant la recomposition. Celle-ci ajoute, donc, à la structure fixe un élément phonique- ou plus d'un élément- que l'on peut considérer non pas comme un signe du temps morphologique mais comme un signe de l'alliance entre temps et évènement. Mais l'alliance n'est pas en elle-même un sens linguistique, elle est un sens métalinguistique puisqu'elle décrit la corrélation entre deux sens morphologiques.

Il est vrai que la terminaison du verbe est dans la tradition grammaticale arabe un suffixe flexionnel qui indique le *bina'* dans le verbe passé et les différentes désinences flexionnelles du verbe *muḏâri'* (ressemblant) mais rien n'empêche de considérer que la terminaison du verbe peut être considérée comme un indicateur de temps dans le verbe. Il s'agit alors de deux indications, flexionnelle et morphologique, amalgamées. On trouve des cas similaires dans les suffixes du duel ou du pluriel¹².

Si l'on admet qu'il est possible de déterminer le sens du *bina'* d'une forme à temps par analogie avec *le bina'* d'un *khabar* sur un *mubtada'*, cette possibilité favorise une explication systématique de la construction du sens en morphologie ou en syntaxe par un mécanisme à double volet : la charge sémantique et la commodité des éléments construits.

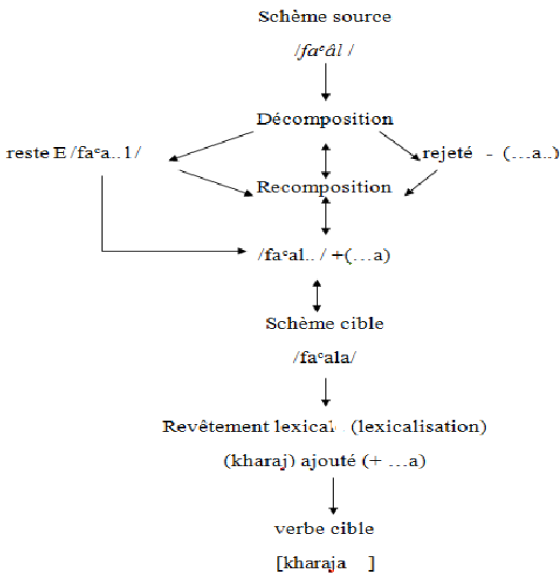


Figure 4. Les différentes étapes de la construction du verbe cible à partir d'un schème source

En ce qui concerne la charge sémantique, il est important de souligner que les parties du discours ont une capacité de charge différenciée. Les noms ont une capacité de charge au niveau de la dérivation. Ils sont les plus légers et ils peuvent prendre par le biais des dérivations des charges augmentées. La structure nominale peut se recharger par l'ajout d'un autre sens : le procès à titre d'exemple peut se recharger du temps.

La charge pour le verbe a un aspect syntaxique qui peut se manifester, par exemple, dans la forme de la transitivité (*ta'dya*). *Zajjâji* écrit : « le nom est léger, car il ne signifie que le désigné dans lequel il est inclus. Le verbe se trouve alourdi ; car il indique à la fois le sujet, un ou deux, voire trois compléments, la source, les circonstanciels de temps et de lieu, l'état et tout autre élément semblable.¹³ » (Al- ' *idâh* : 100-101).

L'un des rares textes qui évoquent le principe de charge en deux niveaux, dérivationnel et syntaxique, est ce texte dans lequel *Sibawayhi* évoque en même temps la notion de transitivité de verbe et sa dérivation du procès comme si elles étaient les deux facettes d'une même pièce : « Sache que le verbe qui ne dépasse pas l'actant dépasse le nom d'action (= *maf'ûl mutlaq* = complément absolu) parce qu'il n'est évoqué que pour indiquer le procès. » (*kitâb* :1/34). Ce passage est rare parce qu'il évoque une idée que les autres grammairiens n'ont pas traitée et qu'ils n'ont même pas prise en ligne de compte : à savoir que la dérivation a un effet sur le comportement grammatical des dérivés.

Ainsi, on peut passer au deuxième volet du mécanisme de construction, celui de la commodité. Le verbe choisit son complément non pas par la nécessité d'accomplir les fonctions grammaticales qu'un verbe doit accomplir, mais aussi, entre autres raisons, parce que le verbe doit agir au niveau syntaxique sur les constituants qui ont avec lui un lien sémantique dérivationnel. *Sibawayhi* ajoute un autre exemple pour vérifier ce genre d'interaction entre les deux niveaux, dérivationnel et syntaxique : « il dépasse au temps parce qu'il en est construit pour ce qui est passé et ce qui n'est pas passé et il dépasse à ce qui est dérivé de sa forme comme étant nom d'espace ou de temps car s'il dit *il part* ou il *s'assoit*, on sait que le procès a un espace même s'il n'est pas énoncé. » (*al-kitâb* :1/35).

Le lien qui rattache le temps au verbe est un lien double, syntaxique et morphologique. Le lien syntaxique se manifeste par la transitivité du verbe admettant un complément circonstanciel de temps ; tandis que le lien morphologique se manifeste dans la dérivation du verbe à partir d'un type déterminé de noms ; ceux qui indiquent l'évènement. *Sibawayhi* pense que l'évènement est plus compatible avec le temps et que les autres noms (les noms génériques ou les noms propres) appellent plutôt l'indication de l'espace.

Sibawayhi explique –via cette expression imagée du temps réduit à la succession des jours et des nuits - le fait qu’il se peut, que dans le monde, « l’on agisse par rapport au temps tout comme l’on peut agir compte tenu de l’espace. Ceci dit, le temps est beaucoup plus fortement présent dans nos actions ».

Selon *Sibawayhi*, « le temps est d’une présence plus forte dans le verbe attendu que ce dernier, «qu’il soit construit avec un temps passé ou un temps en cours, il renferme une indication sur le moment de son déroulement » (*al-kitâb* 1/36).

Il ne s’agit pas de déterminisme ou d’interdépendance entre le procès et le temps puisqu’on peut trouver le procès sans le temps ou le temps indépendamment du procès. Il s’agit plutôt de combinaison entre ces deux sens. Les procès servent de base dérivationnelle à cette nouvelle construction et sur quoi se déclenche habituellement l’élaboration des verbes. Ces procès ne comportent pas le sens dérivé du temps mais contiennent la compétence de le fournir. Une compétence qui est due selon *Sibawayhi* à une sorte de proximité et de voisinage des deux sens profonds : le déroulement et le procès. C’est une sorte de covariance génétique.

Conclusion

Nous avons proposé de revisiter la définition du verbe dans le *Kitâb* de *Sibawayhi* en vue de mettre au jour des notions restées dans l’ombre malgré l’intérêt des grammairiens arabes. La notion d’alliance entre temps et événement est conçue dans le *Kitâb* dans un cadre morphologique qui tire sa force théorique et sa motivation pratique d’une source syntaxique qui est *la construction*. Dans le *Kitâb*, rien n’est dit à propos de la relation d’alliance entre événement et temps. Dans les œuvres des successeurs, il s’agit d’une alliance (*iqtirân*). Comment s’opère cette alliance ? Quel est le mécanisme qui la gouverne ? Quelles en sont les principes et les procédures ? Rien n’est explicité. À nous de les constater.

Mais tout ce qu’on peut déduire, c’est que le temps est un sens qui s’ajoute à une structure d’origine qui est celle du procès, une structure utilisée pour générer les verbes. Mais ce qui apparaît clairement, c’est que la dérivation ne se fait pas à partir d’une structure employée, mais à partir d’un schème structural appelé *al-wazn* ou *miθal*.

Sibawayhi utilise le verbe « construire » au sens d’attribuer au sens noyau un autre sens, qui est le temps. Le sens de «construire» (= attribuer) est souvent utilisé sous la plume de *sibawayhi* dans un contexte syntaxique et c’est à l’aide de cette notion fondamentale que la conception de la phrase est bâtie sur le principe de *l’isnâd* (« prédication »). Dans la définition du verbe, la construction signifie l’attribution à un événement (un constituant source) un autre sens qui le précise : le temps.

Cette analyse s'inspire jusque-là de l'esprit générativiste basé sur deux réalités données d'avance : le détail du sens se construit dans un niveau descendant ; et les schèmes fonctionnent comme des générateurs de sens. Mais à l'encontre de cette thèse se tient la thèse cognitiviste bâtie par *Langacker*. Cette thèse repose sur deux principes opposés : pour le premier, le schéma 'représente le niveau supérieur du réseau schématique' et dans ce réseau 'le sens ne se construit pas dans le sens descendant mais ascendant et [...] le schéma ne fonctionne pas comme générateur de sens' (August Soares de Silvia : 2010, 175). Cela veut dire que les deux niveaux, inférieur et supérieur, sont tous deux nécessaires et ils sont en interaction permanente pour produire les représentations mentales.

Bibliographie

- Al-Zajjājī (Abu'l-qāsim). 1986. *Al-Īdāh Fī 'ilal Al-naḥw* . M. A .al-Mubarak (éd.). Beyrut, Dar al-Nafa'is.
- Anderson, S.R.1982. "Where's Morphology?". *Linguistic Inquiry*, n° 13, p. 571-612.
- Anderson, S.R. 1992. *A-Morphous Morphology*, Cambridge: University Press.
- Aronoff, M. 1994. *Morphology by itself*. Cambridge: MIT Press.
- Beard, R. 1995. *Lexeme-Morpheme based Morphology*.Sunny.
- Cura, H. 1991. *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne : essai de sémantique grammaticale*. Genève, Paris: Librairie Droz.
- Elamrani-Jamal. A. 1983. *Logique aristotélicienne et grammaire arabe : étude et documents*. Paris : librairies philosophique, J. Vrin.
- Ibn Ya'īš (Ya'īš'ibn 'ali) *šarḥ al-mufaššal*. 2004. *Langues et Littératures du Monde Arabe*, n° 5, Revue dirigée par Georges Bohas et Djamel Eddine Kouloughli : ENS éditions. [En ligne] : <http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1174/files/2013/09/KS-LLMA.pdf> [consulté le 15 janvier 2022].
- Larcher, P. 2004. *Traduction de la Risalat Al-Kitab de Sibawayhi*, Cours d'agrégation d'arabe (2003-04, 2004-05). [En ligne] : <http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1174/files/2013/09/KS-larcher.pdf> [consulté le 15 janvier 2022].
- Matthews, P.-H. 1992. *Morphology*, Cambridge University Press. (First published in 1974).
- Matthews, P.H. 1974. *Morphology, An introduction to the theory of word-structure*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sibawayhi ('amr 'ibn 'uṭman'ibn qanbar dit Sibawayhi). 1986. *Kitāb sibawayhi*, ed. A.-M. Hārūn. Caire, 1977. T1.
- Taylor, J.- R. 2002. *Cognitive Grammar*. Oxford University Press: Oxford University Press.
- Villoing, F. 2003. « Structures formelles du langage ». CNRS et Université Paris 8 Saint-Denis, Texte initialement paru dans *Sillexicales* 3, p. 213-219.

Notes

1. « Prolégomènes au Kitāb de Sībawayhi Traduction », Georges Bohas (ENS), Michael Carter (Université d'Oslo), *Langues et Littératures du Monde Arabe*, 5 (2004), p. 43-44.
2. (*šarḥ al-mufaššal*: 7/2). (Nous traduisons).
3. Dans son commentaire sur l'expression de *Sibawayhi* dans « *tirées des formes des procès des noms* », as-*Sirafi* dit : « Il veut dire que ces structures sont tirées des procès (masadir « sources ») réalisées par les noms , il veut dire des noms, les agents. », (*šarḥ kitāb sibawayhi* 1/54).

4. Florence Villouing, « Structures formelles du langage », CNRS et Université Paris 8 Saint Denis, Texte initialement paru dans *Silexicales* 3 p. 213-219) (cf. Matthews 1974, Anderson 1992, Fradin 1996, Aronoff 1994, Beard 1995, Kerleroux).
5. Ibid.
6. In Georges Bohas, Salam Diab Duranton, *Langues et Littératures du Monde Arabe*, 5 (2004), p. 64.
7. *Prolégomènes au Kitāb de Sībawayhi*, (Traduction : Georges Bohas).
8. « Sache que l'indéfini est plus léger aux Arabes que le défini, et qu'il a une assise mieux établie, car l'indéfini est le premier, ensuite s'y introduit ce qui le définit, par conséquent, la plupart de ce que nous disons prend le tanwīn à l'indéfini. Sache que le singulier a une assise mieux établie que le pluriel, car le singulier est le premier, et c'est pourquoi les Arabes ne mettent pas de tanwīn aux pluriels qui ont un modèle qu'on ne trouverait pas au singulier, comme masājidu (mosquées) et mafātīhu (clefs). Sache que le masculin est plus léger aux Arabes que le féminin, car le masculin est premier et il a une assise mieux établie, vu que le féminin sort exclusivement du masculin. Ne vois-tu pas que le mot šay'un (chose) s'applique à tout ce dont on peut prédiquer quelque chose, avant que l'on sache si c'est un mâle ou une femelle ; or le mot šay'un est masculin. Le tanwīn est donc chez les Arabes le signe de ce qui a le plus d'assise et leur est le plus léger, et son omission est un signe pour ce qu'ils trouvent lourd. » (p52) *Prolégomènes au Kitāb de Sībawayhi* Traduction : Georges Bohas (ENS), Michael Carter (Université d'Oslo : http://w3.ens-lyon.fr/llma/sommaires/LLMA5_05_Prolegomenes.pdf [consulté le 15 janvier 2022]).
9. La charge cognitive « correspond à l'intensité du traitement cognitif mis en œuvre par un individu lorsqu'il réalise une tâche donnée dans un contexte particulier » (Chanquoy, Tricot, Sweller, 2007). Selon la théorie de la charge cognitive (Sweller, 2007), la charge est inversement proportionnelle aux connaissances de l'individu relatives à la tâche : http://andre.tricot.pages-perso-orange.fr/Tricot_Epique2009.pdf [consulté le 15 janvier 2022].
10. *Sibawayhi* décrit les changements portés sur le singulier pour former le duel en disant : « Sache que si tu mets [le nom] singulier au duel, deux augments s'y attachent. Le premier est le phonème d'allongement et de douceur qui constitue le morphème flexionnel, ni mū ni nouné, qui sera, à l'indépendant, un 'alif. Cela n'a jamais été un wāw, pour distinguer le duel du pluriel formé sur le gabarit du duel ». (*Langues et Littératures du Monde Arabe*, 5 (2004) p.47, *al kitāb* 13-14).
11. Hervé Curat, *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne: essai de sémantique grammaticale*. Librairie Droz, Genève, Paris. 1991. p 68.
12. Ils nous est extrêmement difficile de trouver le moyen de soutenir dans la morphologie d'un verbe l'i'rab plus que sa signification temporelle. Pour un verbe, il est plus utile de chercher des marques de temps non pas des marques de flexion désinentielles. Sur ce point, la raison était du côté des kufites qui considéraient que le verbe qui indique le présent et le futur a besoin de désinences pour distinguer entre ces deux temps.
13. Al-Idhah : 100-101 (Nous traduisons).